AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C2014
FR0000063224-FS0780

24 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DMS - **DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2013, la société de droit britannique Boussard & Gavaudan Asset Management, LP (9 -10 Savile Row, Londres W1S 3 PF, Royaume Uni) agissant pour le compte du fonds B&G Master Fund Plc dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 décembre 2013, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société DMS et détenir pour le compte dudit fonds 1 900 000 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 2,55% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DMS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 74 435 123 actions représentant 74 523 026 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.